
Délibération du Comité Syndical n° 2023/12/18-02

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20231218-2023_12_18-02-DE

Séance du 18 décembre 2023

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Objet : Modification du régime de contribution des raccordements au réseau de distribution publique d'électricité suite à une autorisation d'urbanisme

membres en exercice :	83
membres présents :	52
pouvoirs :	8
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-trois, le 18 décembre à 10h10, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 décembre 2023, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Isneauville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	X
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	X
3		T	Christian	GRANCHER	Ex.
4		T	Hervé	LEPILEUR	X
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex.
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	X
8		T	Patrick	FONTAINE	X
9		T	Jean-Marie	JEANNE	X
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	X
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	
12		T	Jacques	DELLERIE	
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	X
14		T	Gérard	MOIZAN	Ex.
15		T	Antonio	QUESADA	Ex.
16		T	André	BASILLE	X
17		T	Claude	BAUDRY	X
	S	Michel	LEMESLE		

Délibération du Comité Syndical n° 2023/12/18-02

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	X
19		T	Carmen	BLEAUDY	X
20		T	Philippe	CORDIER	X
21		T	Gilles	LARCHER	X
22		T	Thierry	LECARPENTIER	X
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	X
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Ex.
25		T	Gérard	GOUPIL	X
26		T	José	DUARTÉ	X
27		T	Gilles	DUVAL	Ex.
28		T	Sylvain	DELTOUR	X
29		T	Marcel	VAUTIER	X
		S	Gilles	AMAT	X
30	5	T	Laurent	VASSET	X
31		T	André-Pierre	BOURDON	X
32		T	Didier	GASTON	X
33		T	Eric	SCARANO	Ex.
34		T	Guillaume	PERUISSET	Ex.
35		T	Franck	FOIRET	Ex.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	
37		T	Jean-François	BLOC	Ex.
38		T	Joël	DESCHAMPS	X
39		T	Daniel	LEGROS	X
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	X
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	X
41		T	Jean-Louis	LUC	X
42		T	Eric	CARPENTIER	
43		T	Daniel	GRESSENT	X
44		T	Jean-Pierre	CHAUVET	Ex.
45	9	T	Bernard	LUCAS	X
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	X
47		T	Lionel	SAILLARD	X
48		T	Léon	BACHELOT	X
49		T	François	CAPET	Ex.
50		T	Frédéric	BAILLEUL	X
51	10	T	Antoine	MAUGER	Ex.
52		T	Philippe	PECKRE	X
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex.
54		T	Chantal	COTTEREAU	X
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	X
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	Ex.
58		T	Christophe	FROMENTIN	Ex.
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	X
60		T	Frédéric	CANTO	X
61		T	Pierre	SORIN	X
62		T	René	GUEUDIN	X
		S	Annie	PIMONT	

Délibération du Comité Syndical n° 2023/12/18-02

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	Ex.
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	X
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	Ex.
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	Ex.
69		T	Patrick	LEVEQUE	Ex.
70		T	Jean-Claude	BECQUET	X
71		T	Daniel	VAN HULLE	Ex.
72		T	Rémy	TERNISIEN	X
		S	Jean-François	PETIT	
73	14	T	Gérard	LESUEUR	X
74		T	Gérard	LEGER	X
75		T	Georges	FLEURBAEY	X
76		T	Jérôme	GRISEL	X
77		T	Karine	LEMOINE	Ex.
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	X
79		T	Christian	POISSANT	Ex.
80		T	Paul	LESELLIER	X
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	X
		S	Denis	GUTIERREZ	

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
2	Franck FOIRET	5	Didier GASTON	5
3	Jean-Pierre CHAUVET	7	Xavier VANDENBULCKE	7
4	François CAPET	9	Fabienne VERHAEGHE	9
5	Didier DEPOORTERE	10	Chantal COTTEREAU	10
6	Christophe FROMENTIN	11	Imelda VANDECANDELAERE	11
7	Bruno GENDRON	11	Pierre SORIN	11
8	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13

Secrétaire de séance :

Claire GUÉROULT a été désignée secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2023/12/18-02

Objet : Modification du régime de contribution des raccordements au réseau de distribution publique d'électricité suite à une autorisation d'urbanisme

VU :

- L'article L342-6 du code l'énergie portant sur la part des coûts des travaux d'extension situés en dehors de l'assiette d'une opération de raccordement bénéficiant d'un acte d'urbanisme,
- L'article 29 de la loi APER qui supprime la contribution due par les collectivités en charge de l'urbanisme (CCU) pour la part de l'extension située hors du terrain d'assiette,
- L'ordonnance n° 2023-816 du 23 août 2023 relative au raccordement et à l'accès aux réseaux publics d'électricité,
- L'article L342-21 du code de l'énergie créé par l'ordonnance n° 2023-816 amenant à la charge du demandeur de l'acte d'urbanisme l'intégralité de la contribution due au titre de l'extension.

CONSIDÉRANT :

- Que l'ordonnance n° 2023-816 L342-21 du code de l'énergie ne modifie pas le taux de réfaction appliqué,
- Que la suppression de la contribution due par les CCU, pour les travaux en dehors de l'assiette de l'opération de raccordement, s'applique à toutes les demandes de raccordement de consommateurs au réseau de distribution publique d'électricité qui font l'objet d'un acte d'urbanisme délivré à compter du 10 septembre 2023.

PROPOSITION :

Il est proposé :

- De modifier le barème de raccordement des travaux dits « inopinés » pour mettre le demandeur du raccordement comme unique financeur de la contribution des extensions de réseau hors du terrain d'assiette des opérations autorisées par acte d'urbanisme délivré après le 10 septembre 2023,
- De ne pas modifier le taux de financement du SDE76 sur les inopinés d'extension,
- D'appliquer cette modification du financement des travaux dits « inopinés » à partir du 1^{er} janvier 2024.

DÉCISION :

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** la proposition de modification du barème de de raccordement des travaux dits « inopinés » et de conserver le taux de financement délibéré lors du comité syndical du 19 octobre 2023,
- **ACCEPTE** la mise en œuvre de cette modification au 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU PATRY.